



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 23 novembre 2007 (04.12)

15443/07

(Or.en)

JAI 608

ENFOPOL 193

COPS 275

COTER 84

NOTE

du: Coordinateur de la lutte contre le terrorisme

au: Coreper/Conseil

Objet: Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre la radicalisation et le
recrutement de terroristes - rapport de mise en œuvre

1. En décembre 2005, le Conseil a adopté la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes¹. Cette stratégie expose trois lignes générales d'action de l'UE: entraver les activités des réseaux et des individus qui attirent de nouvelles recrues dans les rangs terroristes, faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme, et, promouvoir - avec plus d'énergie encore - la sécurité, la justice, la démocratie et la perspective d'un avenir pour chacun. Cette stratégie et le plan d'action classifié qui l'accompagne (mis à jour durant la présidence allemande) comportent des normes communes et de nouvelles mesures. Tout en reconnaissant la primauté des États membres dans le domaine de la radicalisation et du recrutement de terroristes, la stratégie propose un ensemble de mesures concrètes à mettre en œuvre au niveau européen. Ces mesures portent sur les trois piliers et requièrent une coopération étroite entre le Conseil et la Commission.

¹ Doc. 14781/1/05.

2. Le coordinateur a été chargé de dresser un bilan annuel de la mise en œuvre de la stratégie. Le premier bilan annuel a été transmis au Conseil en novembre 2006. Le présent document présente le deuxième bilan annuel de la mise en œuvre de la stratégie visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes.
3. Le présent rapport rend compte principalement de la manière dont les institutions de l'UE mettent en œuvre cette stratégie de l'Union européenne. Lorsque cela s'avère particulièrement utile, il est fait référence aux activités entreprises par les États membres telles qu'ils en ont rendu compte en réponse à la récente enquête de la Commission sur les politiques mises en place pour combattre une radicalisation s'exprimant par la violence.
4. Au cours des douze derniers mois, le Conseil et la Commission ont fait des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie. Celle-ci s'est toutefois révélée, dans l'ensemble, inégale. Si, dans certains domaines, de nouvelles initiatives ont été lancées, dans d'autres (tels que la coopération de l'UE dans le domaine de la prévention de la radicalisation dans les établissements d'enseignement, la formation des dignitaires religieux et la police de proximité), la coopération s'est limitée à un échange d'informations de moindre ampleur.
5. Dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, l'impulsion est venue de la Commission, qui a lancé plusieurs nouvelles initiatives visant à mettre en application les recommandations formulées dans la stratégie. Dans le domaine des relations extérieures, le Groupe "Terrorisme" a consacré beaucoup de temps et d'attention à la mise en œuvre de la stratégie, mais s'est heurté à un certain nombre d'obstacles.
6. Si l'Union européenne souhaite appuyer les efforts accomplis par les États membres dans le domaine de la prévention, il lui faut élaborer de nouvelles idées pour mettre en œuvre la stratégie visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes. Une évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie de l'UE ainsi que des suggestions d'amélioration sont proposées dans l'évaluation globale de la mise en œuvre des différents plans d'action de lutte contre le terrorisme établie par le coordinateur¹. En outre, le coordinateur attend avec intérêt

¹ Doc. 15448/07.

la communication de la Commission attendue pour la mi-2008 qui déterminera notamment les bonnes pratiques en ce qui concerne la lutte contre la radicalisation s'exprimant par la violence au sein de l'UE et formulera des recommandations précises aux États membres. Cette communication devrait en principe se fonder sur diverses études que la Commission a commandées ces dernières années, sur un questionnaire envoyé aux États membres ainsi que sur une conférence qu'elle a organisée au sujet du rôle de l'éducation dans la prévention d'une radicalisation s'exprimant par la violence.

Entraver les activités des réseaux et des individus qui attirent de nouvelles recrues dans les rangs terroristes

Évolution de la situation dans l'UE

7. Les présidences qui se sont succédées ont poursuivi les travaux concernant le projet allemand intitulé "Surveillance de l'internet" ("Check the web"), qui vise à renforcer la coopération de l'UE en matière de surveillance et d'évaluation des sites Internet dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les conclusions du Conseil sur la coopération en matière de lutte contre l'utilisation de l'internet à des fins terroristes (projet "check the web") ont été adoptées lors de la session du Conseil JAI des 12 et 13 juin 2007. Le portail d'information d'Europol a été développé. En octobre 2007, cinq États membres utilisaient régulièrement ce portail, tandis que vingt autres avaient demandé un compte. Les travaux se poursuivent pour mettre en œuvre (et achever d'ici la fin de 2008) la seconde phase, qui permettra le chargement d'un plus grand nombre de données, y compris des documents restreints, et l'accès d'un plus grand nombre d'utilisateurs. En outre, à la fin de la présidence allemande, les États membres ont reçu un manuel des réunions des experts chargés de surveiller l'internet, qui donne une vue d'ensemble détaillée des différentes réunions d'experts ayant eu lieu dans le cadre du projet "Surveillance de l'internet".
8. La Commission étudie actuellement des mesures non législatives afin de prévenir la diffusion sur l'internet de contenus radicaux et violents, y compris d'éventuelles procédures de notification et de retrait et une éventuelle coopération entre les ONG et les services répressifs. La Commission envisage de commander une étude analysant dans quelle mesure les méthodes appliquées pour lutter contre la diffusion de contenus pédopornographiques sur Internet peuvent s'appliquer aux sites faisant l'apologie du terrorisme.
9. La nouvelle directive sur les services de médias audiovisuels, qui doit être adoptée d'ici la fin de l'année et mise en œuvre en l'espace de deux ans, étendra l'interdiction de l'incitation à la haine à tous les services de médias audiovisuels, y compris aux services à la demande.

10. Parmi les mesures prises par les États membres pour faire face à la radicalisation dans d'autres lieux vulnérables, tels que les établissements d'enseignement et les lieux de culte, figurent la formation des autorités locales (y compris la police) et les actions de sensibilisation des gouvernements centraux auprès des organisations de base pour détecter et traiter le phénomène.
11. Plusieurs États membres indiquent qu'ils ont élaboré des politiques destinées à prévenir la radicalisation de la population carcérale. Les mesures exposées visent à collecter des informations, à mieux gérer la population carcérale, à faire en sorte qu'il y ait dans les prisons des enseignants qualifiés représentant les grandes religions et à former le personnel pénitentiaire afin qu'il sache appréhender et combattre la radicalisation. L'Autriche, l'Allemagne et la France ont présenté un projet, dont le financement reviendrait à la Commission, qui viserait à renforcer la capacité du personnel pénitentiaire d'appréhender et de combattre la radicalisation dans les établissements pénitentiaires. Le projet a été sélectionné pour l'octroi d'une subvention, mais la convention de subvention reste encore à signer.
12. Un accord de coopération stratégique a été signé entre le Collège européen de police (CEPOL) et Europol. Cet accord a pour objectif d'intensifier la coopération entre Europol et le CEPOL en renforçant la formation des hauts responsables des services de police, notamment grâce à l'organisation de stages, de séminaires et de conférences ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes et matériel pédagogique communs.
13. Le CEPOL a organisé du 3 au 7 septembre 2007 un stage sur la lutte contre le terrorisme, qui était axé sur les menaces provenant actuellement du terrorisme endogène et des réseaux terroristes. Il a été procédé à l'analyse de différents cas ainsi qu'à celle des stratégies actuellement employées pour détecter et étudier les menaces qui pèsent sur l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Un psychologue a présenté sa vision de la tournure d'esprit des extrémistes.
14. Le Centre de situation réalise régulièrement des analyses de la radicalisation et du recrutement de terroristes à partir des contributions des États membres et d'Europol. Europol a continué d'analyser différents thèmes se rapportant à la radicalisation et au recrutement de terroristes, tels que les extrémistes revenant d'un conflit armé dans des régions en guerre, les organisations terroristes, le rôle des convertis et des femmes face à la radicalisation, les lieux de formation dans l'UE et le terrorisme endogène.

Actions externes:

15. En 2006, l'UE a lancé un projet pluridimensionnel d'assistance technique à la lutte contre le terrorisme au Maroc et en Algérie. Ce programme comporte différents volets, chacun d'entre eux étant confié à un État membre de l'UE. Les Pays-Bas ont élaboré un programme de coopération avec le Maroc dans le domaine de la radicalisation et du recrutement de terroristes. Le programme couvre notamment la prévention de la radicalisation des détenus dans les établissements pénitentiaires et des mesures pour lutter contre la radicalisation et le recrutement au moyen de l'internet. Au cours de 2006 et 2007, la mise en œuvre de ce programme s'est heurtée à un certain nombre de difficultés. Du 15 au 20 juillet 2007, les Pays-Bas et le Maroc ont organisé, avec succès, une conférence bilatérale sur la lutte contre le terrorisme qui visait à favoriser le dialogue entre les deux pays et à réfléchir aux possibilités de coopération. Cette conférence abordait certains obstacles administratifs à la coopération dans le cadre du programme de prévention de la radicalisation. Les deux parties se sont engagées à coopérer dans le domaine de la formation du personnel pénitentiaire afin de traiter de la radicalisation (appréhension de la personnalité des extrémistes incarcérés, collecte d'informations sur leur comportement et possibilités d'intervention). Elles sont également convenues d'organiser un certain nombre de séminaires ou ateliers destinés à des experts et consacrés à l'appréhension et à la prévention de la radicalisation sur l'internet et aux moyens de prendre les devants en utilisant l'internet pour favoriser la tolérance et la modération.
16. Le Groupe "Terrorisme" prévoit d'inclure la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes dans son futur programme d'assistance technique à l'Indonésie. À la demande de ce pays, la préparation à la réinsertion des terroristes condamnés et incarcérés a constitué un thème important lors d'un séminaire UE-Indonésie (4-5 septembre 2007), organisé afin de faciliter le choix des thèmes à l'avenir dans le cadre de l'assistance technique de l'UE.

Faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme

Participation de la société civile

17. Les courants musulmans majoritaires sont souvent les mieux placés pour offrir une alternative crédible à l'idéologie des terroristes. Le Groupe "Terrorisme" a approuvé deux propositions de projets dans ce domaine: une proposition du Royaume-Uni concernant la création d'un réseau de musulmans représentant l'opinion majoritaire pour contrer les réseaux extrémistes et une proposition de l'Allemagne visant la promotion du dialogue entre les musulmans représentant l'opinion majoritaire.

18. La proposition allemande prévoit un programme d'échange dans le cadre duquel les représentants musulmans influents de la société civile, des médias, de la culture populaire ainsi que du monde universitaire et des milieux religieux des États membres de l'UE et de pays tiers seraient réunis pour engager le dialogue sur les moyens de lutter contre le terrorisme. La mise en œuvre de ce projet serait confiée à l'ONG indonésienne "Lib for All" (Liberté pour tous), qui a mis au point des moyens novateurs de lutte contre la radicalisation. L'Allemagne a présenté sa proposition de financement comme suite à l'appel à propositions lancé par la Commission pour prévenir et combattre la criminalité. À ce stade, la procédure de sélection des projets soumis en réponse à cet appel se poursuit, mais une décision devrait être prise au début de l'année 2008.
19. Le Royaume-Uni suggère la création d'un réseau de groupes de la société civile qui pourrait offrir un message autre que celui de l'extrémisme et de la radicalisation. Le but serait que ce réseau soit formé initialement en Europe et dans les pays voisins avant de devenir un groupement mondial. Aucun financement pour ce projet n'était disponible en 2007, mais il pourra à nouveau être soumis (probablement avec quelques légères adaptations) pour financement communautaire en janvier 2008.
20. La Commission a commandé une étude portant sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les efforts de coopération entre les services publics et la société civile en vue de prévenir la radicalisation s'exprimant par la violence. Cette étude guidera et fondera l'élaboration future de la politique de la Commission dans ce domaine.
21. En outre, la Commission a lancé deux appels à propositions, qui permettent aux candidats (aussi bien des organismes privés que des organes publics) de soumettre des propositions de projets pour prévenir et combattre la radicalisation s'exprimant par la violence. Des subventions d'un montant proche de 750 000 EUR du budget au titre du projet pilote 2006 "Lutte contre le terrorisme" ont d'ores et déjà été octroyées dans le cadre du premier appel à propositions. Les conventions de subvention n'ont toutefois pas encore été signées. D'ici la fin de l'année, de nouvelles subventions seront accordées dans le domaine de la lutte contre la radicalisation s'exprimant par la violence dans le cadre du nouveau programme de prévention de la criminalité, ce qui signifie que la Commission affectera un montant estimé à deux millions d'euros pour soutenir les projets sélectionnés.

Dialogue interculturel

22. Le dialogue interculturel représente un objectif stratégique à long terme pour l'Union européenne. Il figure aujourd'hui parmi les principales priorités du programme Culture (2007-2013), géré par la Commission européenne, et est intégré dans un grand nombre des autres programmes de la Communauté. En outre, la plupart des États membres qui ont présenté un rapport indiquent que le dialogue culturel est une priorité de leur gouvernement, bien que la manière dont ils abordent la question tende à varier.
23. Le 15 mai 2007, le Président de la Commission européenne, Monsieur José Manuel Barroso, co-organisait avec ses homologues du Conseil et du Parlement une réunion à laquelle assistaient 20 dignitaires religieux des religions chrétienne, juive et musulmane en Europe sur le thème "Une Europe fondée sur la dignité humaine". Il s'agissait de la troisième réunion de ce type (les précédentes ayant eu lieu en 2005 et 2006) et de la première qui était co-organisée par les présidents du Conseil et du Parlement. Ce dialogue ne doit pas être perçu comme une forme de dialogue interconfessionnel en tant que tel, mais comme un dialogue entre l'UE et diverses institutions religieuses.
24. Sur la base d'une proposition de la Commission, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de déclarer 2008 Année européenne du dialogue interculturel. Ce projet aura pour objectifs de promouvoir le dialogue interculturel en tant que processus dans le cadre duquel toutes les personnes vivant dans l'Union européenne peuvent améliorer leur capacité de faire face à un environnement culturel dans lequel différentes identités et croyances coexistent, de faire une place privilégiée au dialogue interculturel afin de contribuer à une société de la diversité et d'en tirer parti, non seulement en Europe, mais également dans le reste du monde, de promouvoir la citoyenneté européenne ainsi que de mettre en lumière l'apport des différentes cultures aux sociétés européennes. L'année européenne 2008 s'articulera autour de trois types d'actions: des actions à l'échelle communautaire, y compris une campagne d'information et de promotion des objectifs de l'année européenne, des enquêtes et études, des subventions d'actions emblématiques à l'échelle communautaire visant à la promotion du dialogue interculturel et à la sensibilisation, en particulier des jeunes, aux objectifs de l'année européenne ainsi qu'au cofinancement d'actions à l'échelle nationale. Le budget de l'année européenne est fixé à dix millions d'euro.

25. La participation de la société civile contribuera à ce que les discussions et les activités menées dans le cadre de l'année européenne soient ancrées dans des expériences concrètes. Un groupe de contact, composé de membres de la plateforme de la société civile pour le dialogue interculturel, de la plateforme sociale et du Forum européen de la jeunesse, a été créé pour l'année européenne. Ce groupe est consulté au sujet des diverses mesures à prendre pour la mise en œuvre du programme de l'année européenne et diffuse des informations aux nombreux groupes de la société civile qui y participent. La plateforme de la société civile a lancé un processus de consultation en vue de l'élaboration d'un document "arc-en-ciel" définissant les meilleures pratiques dans le domaine du dialogue interculturel et formulant des recommandations d'actions.
26. La Commission européenne a mis au point un large éventail de programmes promouvant la compréhension interculturelle. Les projets dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la culture revêtent une importance particulière à cet égard. Le programme Erasmus Mundus offre la possibilité aux étudiants et universitaires de pays tiers de participer à certains stages dans des universités européennes. Le programme Tempus finance des projets de coopération entre des universités de l'UE et des pays partenaires de la politique européenne de voisinage (PEV), afin de faciliter la réforme de l'enseignement, l'apprentissage mutuel et la compréhension interculturelle. Le Programme "Jeunesse en Action" 2007-2013 s'est fixé comme priorités le respect de la diversité culturelle et la lutte contre le racisme et la xénophobie. Le dialogue interculturel est une priorité du programme "Jeunesse en action" pour 2007 et 2008. Le programme gère des projets pour favoriser le dialogue interculturel, la tolérance et la citoyenneté. La Commission encourage également le dialogue interculturel au niveau national dans les pays tiers. Les dialogues interconfessionnel et multiculturel aux Philippines en sont un bon exemple. En outre, la Commission a publié une communication intitulée "Un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation", qui propose la toute première stratégie européenne de la culture. Cette stratégie définit un certain nombre d'objectifs d'action, notamment la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, tant au niveau interne que dans les relations extérieures de l'Union.

27. Le partenariat euro-méditerranéen constitue la structure la plus élaborée en matière de coopération interculturelle plurinationale dont dispose l'Union européenne. Dans le cadre du processus de Barcelone, l'Europe et ses voisins méditerranéens coopèrent dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre la discrimination ainsi que de la promotion de la démocratie.
28. La Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures encourage les échanges entre les sociétés civiles des pays membres de l'UE et de leurs partenaires méditerranéens. La fondation a lancé des programmes relatifs aux médias, à l'éducation, aux femmes et aux jeunes. Parmi les thèmes retenus pour la première série d'appels à propositions dans le cadre des programmes et projets couvrant la période 2005-2008 figurent la création musicale (ateliers et compilation d'échantillons) et culturelle/artistique Euromed, les magazines et les programmes scolaires Euromed, les équipes de jeunes chercheurs Euromed, les universités d'été et programmes d'échanges, les bibliothèques, la promotion des livres et de la lecture, la traduction ainsi que les échanges interculturels pour les femmes dans les organisations de la société civile. L'Année européenne du dialogue culturel (2008) englobera l'ensemble de la région euro-méditerranéenne. Au cours de cette année, la Fondation Anna Lindh lancera précisément un appel à propositions sur le thème du dialogue interculturel et organisera une campagne intitulée "1001 actions pour le dialogue".
29. À l'invitation des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères, le ministère irlandais des affaires étrangères et la Commission européenne ont co-organisé une conférence Euromed régionale sur le thème "Preventing incitement to terrorism and radicalization: What Role for the Media?" ("Prévenir l'incitation au terrorisme et la radicalisation: quel rôle pour les médias?") (Dublin, 21 mai 2007). Des professionnels des médias de la région, des fonctionnaires d'État et l'OSCE ont approuvé un certain nombre de recommandations. Celles-ci concernent le renforcement de la formation des professionnels des médias, le relèvement du niveau de l'enseignement dans les écoles de journalisme et la promotion de la mise en réseau et des échanges entre les médias de la région. Ces recommandations ont été présentées lors de la 9ème réunion Euromed des ministres des affaires étrangères en vue de leur donner suite au niveau approprié.

30. La Commission européenne a soutenu l'organisation de la première réunion du Parlement euro-méditerranéen de la jeunesse durant la présidence allemande. Cette initiative a réuni une centaine de jeunes venus des deux rives de la Méditerranée, qui ont eu l'occasion d'échanger leurs points de vue sur la région et les perspectives de coopération future.
31. L'ASEM (réunion Asie-Europe) a organisé des réunions thématiques et des symposiums, auxquels participaient des étudiants ainsi que des représentants de la société civile, des milieux d'affaires et du monde universitaire des deux régions. La cinquième réunion de l'ASEF (Fondation Asie-Europe) et le premier dialogue interconfessionnel de la jeunesse entre l'Asie et l'Europe ont eu lieu l'un à la suite de l'autre en novembre 2006 à Javier, en Espagne. En outre, l'ASEM a perpétué une tradition désormais bien ancrée et a organisé des réunions sur des thèmes précis dans le cadre du dialogue interculturel et interconfessionnel. Après des réunions, à Bali en juillet 2005 et à Larnaca, Chypre, en juillet 2006, la troisième réunion de l'ASEM sur le dialogue interconfessionnel, co-organisé par la Chine et l'Italie, s'est déroulée du 19 au 21 juin 2007 à Nankin. Cette réunion a donné lieu à la déclaration de Nankin sur le dialogue interconfessionnel, qui traitait de ce thème au regard de la mondialisation, de la paix dans le monde, de la cohésion sociale et du développement, ainsi que de la coopération culturelle et de la coopération dans le domaine de l'éducation. La radicalisation a fait l'objet de débats lors de la cinquième conférence de l'ASEM sur la lutte contre le terrorisme (les 15 et 16 mai 2007 à Tokyo), à laquelle la Commission était invitée pour y présenter la politique de l'UE de lutte contre la radicalisation.
32. La cinquième réunion intersessions contre le terrorisme et la criminalité transnationale du Forum régional de l'ASEAN (FRA), qui s'est déroulée du 2 au 4 mai 2007 à Singapour, était consacrée au "dialogue entre les civilisations". L'UE a présenté des exposés sur le rôle des médias dans l'amélioration du dialogue entre des populations issues de différents milieux culturels et sur le rôle que des organisations internationales et régionales pourraient jouer dans ce domaine. Le FRA a adopté, le 2 août, une déclaration sur "Le dialogue entre les civilisations", présentée initialement par la Russie lors de la réunion intersessions contre le terrorisme.
33. L'UE a continué de mener une action de sensibilisation auprès de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). À l'occasion de la réunion de la troïka avec l'OCI, en marge de l'ouverture de la 62ème Assemblée générale des Nations unies, l'UE s'est prononcée en faveur d'une approche commune de la promotion de la tolérance, du dialogue et du respect de toutes les religions et croyances.

34. L'UE est un ardent défenseur de l'initiative "Alliance des civilisations". Sur le fond, le projet "Alliance des civilisations" est conforme à un certain nombre d'initiatives de l'UE dans le domaine de la promotion de la compréhension et du dialogue interculturel. L'UE était favorable à cette initiative dès le début et est résolue à aider M. Sampaio à mettre en application le plan d'exécution comme suite aux recommandations formulées dans le rapport du groupe de haut niveau. Plusieurs États membres ont rejoint le Groupe des amis de l'Alliance des civilisations et élaborent à l'heure actuelle des stratégies nationales afin de promouvoir les objectifs de cette alliance.

Communication par les médias

35. En juillet 2006, le Conseil a adopté une stratégie de communication aux médias, qui s'applique aussi bien à la JAI qu'aux relations extérieures. Cette stratégie comprend une série de messages clés, des suggestions pour la diffusion de ces messages et un lexique commun. Les messages clés permettent aux fonctionnaires de l'UE de rester cohérents lorsqu'ils exposent les politiques de l'UE pouvant avoir une incidence sur les processus de radicalisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Le lexique commun inscrit certains termes dans un contexte, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de la façon dont une certaine utilisation du langage peut être perçue. Depuis qu'a été évaluée pour la dernière fois la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, le lexique s'est élargi.
36. Les présidences qui se sont succédées ont conjugué leurs efforts pour veiller à ce que la stratégie de communication aux médias soit mise en œuvre. Au cours de l'année, le Groupe "Terrorisme" a examiné un certain nombre de recommandations présentées par des experts gouvernementaux de la communication. Une traduction en arabe des messages clés de la stratégie a été communiquée à la Commission et aux États membres, afin que leurs représentations l'utilisent dans le monde arabe. Des contacts ont été établis avec le secrétariat du Groupe "Information" du Conseil afin d'intégrer la mise en œuvre de la stratégie de communication aux médias dans d'autres politiques, mais aucune coopération concrète avec ce groupe n'a pu être mise en place en 2007. Le Groupe "Terrorisme" entend poursuivre son action auprès du Groupe "Information".

37. Au cours des 18 derniers mois, le service de presse du Secrétariat du Conseil a exploité la stratégie de communication aux médias et les messages clés qu'elle comporte. La Commission a fait part aux services compétents à Bruxelles ainsi qu'à certaines de ses représentations à l'étranger de la stratégie de communication aux médias et leur a demandé de l'appliquer. La Commission constate que, si ses représentants ont pris soin d'employer la phraséologie appropriée et de transmettre la substance des messages clés lorsqu'ils s'expriment sur le sujet, la stratégie de communication aux médias en soi n'a pas eu une incidence marquante sur sa communication vers l'extérieur. La plupart des États membres indiquent qu'ils ont fait part des messages clés et du lexique aux porte-parole des services gouvernementaux compétents. En outre, un certain nombre d'États membres font état d'actions spécifiques liées à la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, il demeure difficile d'évaluer l'impact réel de la stratégie de communication aux médias sur la manière dont ils communiquent sur des sujets pouvant avoir une incidence sur les processus de radicalisation.

Promouvoir la sécurité, la justice, la démocratie et la perspective d'un avenir pour chacun

Le cadre de la lutte contre le terrorisme aux Nations unies

38. L'Union a poursuivi ses efforts pour accroître la légitimité de son action de lutte contre le terrorisme en renforçant le cadre juridique international en la matière. Au moyen de ses messages-cadres, le Groupe "Terrorisme" s'est employé à inscrire la lutte contre le terrorisme à l'ordre du jour des réunions de l'UE avec des pays tiers. Ces messages-cadres promeuvent le respect des droits de l'homme et l'état de droit dans le cadre des efforts nationaux et multilatéraux de lutte contre le terrorisme. L'UE a en outre continué d'inciter les partenaires à ratifier et à mettre en œuvre les 16 conventions et protocoles des Nations unies relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi qu'à mettre en application les dispositions de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations unies. La présidence portugaise de l'UE a entrepris un premier bilan de la mise en œuvre par l'UE de cette stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, en vue du premier examen informel qui devrait avoir lieu en décembre 2007 à New York. L'UE entend étudier de nouvelles possibilités de coopération avec les agences compétentes des Nations unies et mettre en commun avec ses partenaires les fruits de son expérience et les meilleures pratiques.

Education

39. Un séminaire conjoint du Groupe "Terrorisme (aspects internationaux)" et du Groupe "Terrorisme", relatif à la prévention de la radicalisation chez les jeunes dans le cadre de l'éducation, a eu lieu le 11 septembre 2007. Le suivi du séminaire est examiné par le Groupe

"Terrorisme (aspects internationaux)". Les 16 et 17 octobre 2007, la Commission a organisé une conférence sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation s'exprimant par la violence. Des experts issus de divers horizons ont procédé à des échanges de vues sur des sujets tels que la dénaturation des textes islamiques, les partenariats entre universités en vue de l'élaboration de programmes de formation destinés aux responsables religieux, l'offre d'un service religieux dans les prisons. Parmi les participants figuraient de nombreux imams en quête d'une plateforme pour exprimer leur point de vue, des représentants d'ONG, des fonctionnaires des États membres travaillant dans les domaines de l'éducation et de la sécurité et des experts en matière de radicalisation.

40. Afin de renforcer l'égalité des chances pour tous, l'Union européenne a continué d'aider les pays tiers à créer des systèmes éducatifs complets et à les renforcer. Le programme Tempus constitue le principal instrument de l'Union pour favoriser la coopération en matière d'enseignement supérieur. Le programme Tempus soutient la réforme et la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires en Europe orientale, en Asie centrale, dans les Balkans occidentaux et la région méditerranéenne. Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Syrie, le Liban, la Jordanie et l'Autorité palestinienne participent au programme Tempus depuis juin 2002. La dotation budgétaire annuelle pour les pays MEDA s'élève à 20 millions EUR par an, ce qui permet à la Commission de financer chaque année une quarantaine de projets européens conjoints et une vingtaine de mesures structurelles. Les projets communs entre les instituts d'enseignement supérieur des pays de l'UE et des pays MEDA entrent dans le cadre du développement des programmes d'enseignement, de la gestion des universités et du renforcement des capacités institutionnelles. Des mesures structurelles soutiennent directement les processus de réforme de l'enseignement supérieur. Le programme Tempus se poursuivra dans une quatrième phase qui s'étendra de 2007 à 2013.

41. Le programme Erasmus Mundus (2004-2008) met en place un système de bourses d'études destinées aux étudiants et aux universitaires des pays tiers pour leur permettre de participer aux mastères Erasmus Mundus au sein de l'UE. Erasmus Mundus soutient également l'établissement de partenariats avec les établissements des pays tiers dans le contexte de ces mastères. Jusqu'à présent, plus de 100 étudiants et universitaires des pays méditerranéens ont reçu des bourses d'études pour participer à des cours de mastères au sein de l'UE. En outre, environ 270 bourses d'études supplémentaires ont été octroyées à des étudiants d'autres pays, tels que le Pakistan, l'Indonésie et l'Iran. Une nouvelle initiative - La Fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus - a été lancée en 2006 pour promouvoir la création d'un vaste partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur, au sein de l'UE et dans certaines régions spécifiques. Jusqu'à présent, neuf projets de partenariat ont été sélectionnés. Ces partenariats prévoient des mécanismes de coopération entre étudiants, (semblables à ceux du programme Erasmus), la mobilité du personnel universitaire ainsi qu'un transfert de savoir-faire.

Démocratisation et égalité des chances pour tous

42. La Commission a continué d'utiliser pleinement ses pouvoirs pour adopter des mesures concrètes visant à lutter contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Elle a publié un rapport sur la mise en œuvre de la directive "race et origine ethnique" et a procédé à une analyse d'impact sur un éventuel élargissement du champ d'application de la directive relative à l'égalité en matière d'emploi. Les 19 et 20 avril 2007, le Conseil a dégagé une orientation générale sur le projet de décision-cadre concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie. Afin d'améliorer la collecte de données sur le racisme, la Commission a créé au cours du premier trimestre 2007 un groupe d'experts chargés de mettre en œuvre son plan d'action quinquennal relatif à une stratégie globale et cohérente de l'UE en vue de l'établissement de statistiques sur la criminalité et la justice pénale. En outre, la Commission et la présidence finlandaise ont élaboré un manuel sur la collecte de données qui sera bientôt diffusé. Le nouveau programme-cadre "Droits fondamentaux et justice" de la Commission permettra de soutenir des projets visant à lutter contre le racisme et la xénophobie.

43. La promotion de la démocratie et de l'égalité des chances demeure l'une des priorités du dialogue politique de l'UE avec les autorités des pays tiers. Les programmes d'aide de l'UE continuent de soutenir le développement de compétences professionnelles appropriées chez les jeunes ainsi que le respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. Les activités soutenues par le programme "Jeunesse en action" et le Programme euro-méditerranéen d'action jeunesse aident les jeunes des pays tiers à développer une citoyenneté active, le sens de la solidarité et de la compréhension mutuelle ainsi que le dialogue interculturel. Elles contribuent aussi largement à l'acquisition de compétences en offrant des possibilités informelles d'apprentissage.
44. Le partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe accorde une place importante aux valeurs démocratiques et aux droits de l'homme. Ce partenariat vise à renforcer la citoyenneté, la participation, les droits de l'homme, l'éducation et le dialogue interculturel; la cohésion sociale, l'inclusion et l'égalité des chances; la reconnaissance, la qualité et la visibilité du travail parmi les jeunes et de la formation des jeunes; ainsi que la compréhension et la connaissance de la jeunesse et le développement de la politique de la jeunesse. Dans le cadre de ce partenariat, la Commission européenne a contribué en 2006 et en 2007 à la campagne du Conseil de l'Europe pour la diversité, les droits de l'homme et la participation intitulée "Tous différents, tous égaux". Les activités du partenariat euroméditerranéen portent essentiellement sur la formation des formateurs dans le cadre de l'éducation civique.
45. En dehors des activités de partenariat, la diversité et la participation des jeunes à la vie démocratique sont des thèmes récurrents dans les événements que la Commission européenne organise en coopération avec le ministère de la présidence chargé de la politique de la jeunesse. Ces événements organisés par la présidence durent généralement quelques jours et permettent la participation de 150 à 200 jeunes.
46. Dans le cadre de ce "Dialogue structuré avec les jeunes", la Commission, les États membres et les régions profitent de plusieurs événements pour attirer l'attention sur la diversité et l'inclusion sociale. En 2008, le dialogue structuré se concentrera sur le dialogue interculturel.

Approfondir notre compréhension et revoir notre approche

47. La présidence allemande a organisé un certain nombre de réunions d'experts sur la radicalisation et le recrutement des terroristes. Une rencontre internationale d'experts intitulée "Surveillance du terrorisme/de l'extrémisme - Perspectives concernant la surveillance de ces phénomènes au niveau européen" a eu lieu du 20 au 22 juin à Wiesbaden. Une rencontre d'experts consacrée au "Recrutement des terroristes islamistes en Europe" a eu lieu les 30 et 31 mai à Berlin. Le 15 mai, le Groupe "Terrorisme" a tenu une réunion thématique sur le terrorisme endogène, au cours de laquelle de nombreuses délégations et le Centre de situation conjoint de l'UE (SitCen) ont apporté leurs contributions. Suite à ces réunions, la présidence allemande a proposé un certain nombre de modifications au plan d'action sur la radicalisation et le recrutement des terroristes afin d'attirer l'attention sur le phénomène du terrorisme endogène.
48. En septembre 2005, la Commission européenne a présenté une communication intitulée "Le recrutement des groupes terroristes: combattre les facteurs qui contribuent à la radicalisation violente", qui constitue sa première contribution à la stratégie de l'UE adoptée en décembre 2005. La Commission a réuni un groupe d'universitaires spécialisés dans les questions de radicalisation violente, pour guider son action dans ce domaine. Ce groupe d'experts doit publier un rapport sur l'état d'avancement de la recherche universitaire en ce qui concerne le phénomène de la radicalisation s'exprimant par la violence.
49. En 2006, la Commission a commandé trois études sur la radicalisation violente qui préconisent, pour analyser ce phénomène, une approche multidisciplinaire et comparative fondée sur un travail de terrain. Ces études couvrent i) les facteurs susceptibles de déclencher ou d'influencer des processus de radicalisation débouchant sur la violence, notamment chez les jeunes; ii) les convictions religieuses, les idéologies et les témoignages des personnes radicales et violentes; et iii) les méthodes utilisées par les personnes radicales et violentes pour trouver un soutien pour le terrorisme ainsi que de nouvelles recrues. Les résultats de ces études sont attendus en décembre 2007.

50. En juillet 2007, la Commission a envoyé un questionnaire aux États membres afin d'avoir un aperçu des politiques menées par les États membres et d'en extraire les bonnes pratiques pour la prévention de la radicalisation s'exprimant par la violence. Ce questionnaire couvre un certain nombre de sujets, tels que les politiques visant à réduire la radicalisation violente dans les prisons, le contrôle de la qualité des écoles religieuses et les méthodes d'éducation visant à mieux faire connaître les religions du monde aux étudiants. La Commission élaborera une synthèse des réponses en janvier 2008.
51. En début d'année, la Commission a commandé une étude portant sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les efforts de coopération entre les services publics et la société civile en vue de prévenir la radicalisation s'exprimant par la violence. Cette étude guidera l'élaboration de la politique de la Commission dans ce domaine.
52. Les connaissances et les compétences qui résulteront de ces initiatives de la Commission, ainsi que les idées issues de sa conférence d'octobre sur l'éducation et la radicalisation, seront à la base d'une communication au Conseil et au Parlement européen que la Commission envisage d'adopter d'ici le milieu de l'année 2008. Cette communication donnera une vue d'ensemble des bonnes pratiques et formulera des recommandations spécifiques pour la prévention de la radicalisation s'exprimant par la violence. Par sa communication de 2008, la Commission entend favoriser le débat sur une éventuelle modification du plan d'action de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement des terroristes.